

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 26 FEVRIER à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 FEVRIER 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Marie-Josée HENRARD - M. André DROUIN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bernard LAUGA - M. Serge BALAO, Adjoints - Mmes Claudine DAGES - Francine SANSON - Mrs Jésus SIMON - Michel BREAN - Michel LAPEGUE - Jean-Marie VIGNES - Jean-Pierre LALANNE - Dr Philippe DUCHESNE - M. Henri JOBARD - Mmes Maryse BARADA - Géraldine MADOUNARI - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Gisèle CAMIADE - Marie-Josée CAU - M. Edmond CAUBRAQUE - Mrs Jean-Michel LABORDE - Claude CAULLET

ABSENTS ET EXCUSES : M. Jacques PENE - Mmes Carmen LESPARRE - Christine BASLY - Sylvie LAULOM - Patricia NUNES - Isabelle NAIL-ARROUY - M. Alain DUPERIER - Me José ARDANUY

POUVOIRS :

M. Jacques PENE donne pouvoir à M. Gabriel BELLOCQ
Mme Carmen LESPARRE donne pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD
Mme Christine BASLY donne pouvoir à M. Michel LAPEGUE
Mme Sylvie LAULOM donne pouvoir à M. Jean-Marie VIGNES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Géraldine MADOUNARI

OBJET : PARKINGS DES BERGES ET CHANZY : ABONNEMENTS SUITE A LA CRUE DE L'ADOUR

Lors de sa réunion du 29 janvier 2014, le Conseil Municipal a décidé, pour les abonnés des parkings des Berges et Chanzy, la gratuité pour un mois d'abonnement, à partir du mois de février 2014, en relation avec la gratuité dispensée aux usagers horaires, à l'occasion des soldes.

Suite à la récente crue de l'Adour du 28 au 31 janvier 2014, les matériels de péage du parking des Berges, rue de la Marine ainsi que les réseaux informatiques qui desservent les deux parkings ont été endommagés.

Si le temps nécessaire aux réparations ne permet pas la remise en service à compter du mois de mars 2014, il conviendra d'octroyer la gratuité, pour les abonnés, en fonction du temps d'indisponibilité des parkings et/ou de procéder au remboursement des abonnements payés d'avance sur demande.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 25 VOIX POUR et 4 ABSTENTIONS celles de Mmes
Gisèle CAMIADE, Marie-Josée CAU, Mrs Edmond CAUBRAQUE, Jean-Michel
LABORDE,**

OCTROIE aux abonnés des parkings des Berges et Chanzy une période de gratuité et/ou de procéder au remboursement des abonnements payés d'avance sur demande, en fonction du temps d'indisponibilité des parkings,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140226-7-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 28 Février 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».